

Rue de la Colline 87300 PEYRAT-DE-BELLAC Tél. 05 55 68 11 08

mairie@peyratdebellac.fr



Le Mot du Maire

C'est avec plaisir que nous vous proposons cette feuille Peyrachonne « spéciale finances ». Cette feuille va vous présenter les comptes administratifs pour l'année 2020, ainsi que les projets de travaux futurs.

Le compte administratif des communes se décompose en 2 sections : le fonctionnement et l'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante de la Commune.

Quant à la section d'investissement, elle retrace tous les mouvements budgétaires qui ont un impact sur le patrimoine de la collectivité de façon à le modifier ou l'enrichir.

Les finances de Peyrat sont en bonne santé. Les dépenses sont maitrisées et permettent un autofinancement assez conséquent pour limiter le recours à l'emprunt.

A noter que nos comptes sont validés par le comptable public qui établit un compte de gestion, reflet de nos comptes administratifs. Vous pouvez venir le consulter à la mairie à tout moment sur simple demande.

Comme vous le constaterez Cécile DEVIERIERRE adjointe en charge des finances, vous donne quelques explications afin que chacun puisse appréhender l'utilité de chaque section et les enjeux que cela implique.

Bonne lecture à tous.

Les dépenses de fonctionnement sont celles qui reviennent régulièrement chaque année : rémunération du personnel, fournitures et consommation courante, petit entretien, participation aux charges d'organismes extérieurs, paiement des intérêts des emprunts et des dettes, et des frais.

La maitrise de ces dépenses permet de pouvoir dégager un excédent utilisable en investissement. Les dépenses de gestion courantes sont bien maîtrisées pour notre Commune, toutefois il convient d'être attentif au respect des prévisions, et notamment d'investir dans le but de minimiser ces dépenses (modernisation, réfection des bâtiments, achat de matériels plus récents, etc).

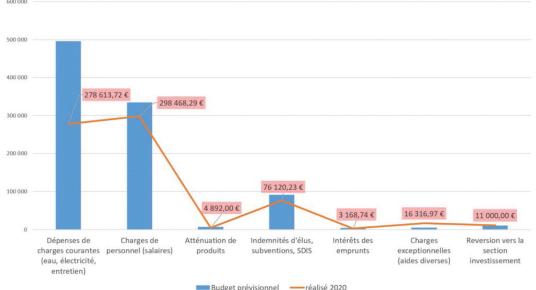
Montant total des dépenses 2020 : 688 579,95 euros.





BUDGET GENERAL 2020

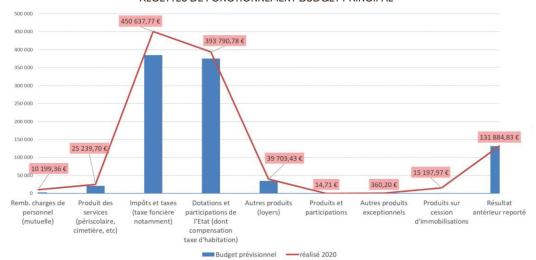
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL



E BUDGET GENERAL 2020

• • •

RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL



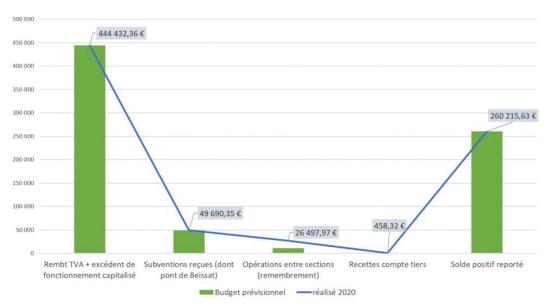
Les recettes de fonctionnement proviennent notamment des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes (taxe d'habitation, taxes foncières) et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer.

Pour information, en moyenne, les dotations de l'État et de l'ensemble des organismes publics représentent environ 30 % des ressources globales d'une collectivité pour cette section.

Même si la dotation forfaitaire de l'Etat a tendance à évoluer légèrement à la baisse, le montant global des dotations et participations a progressé sur notre commune. Cette embellie correspond pour partie au versement d'une aide exceptionnelle de près de 90 000 € appelée « dotation de solidarité rurale ». Cette dotation nous a été attribuée au titre que notre collectivité possède moins de 10 000 habitants et regroupe au moins 15 % de la population du canton.

Le total des recettes de fonctionnement pour 2020 s'élève à 1 067 028,75 euros (dont 131 884,83 euros d'excédent reporté). Soit un excédent de 378 448,80 euros entre les dépenses et les recettes pour 2020, que la commune va pouvoir investir dans des projets futurs. Après avoir déduit l'excédent 2019 reporté, le résultat de l'exercice 2020 s'élève à 246 563.97 €

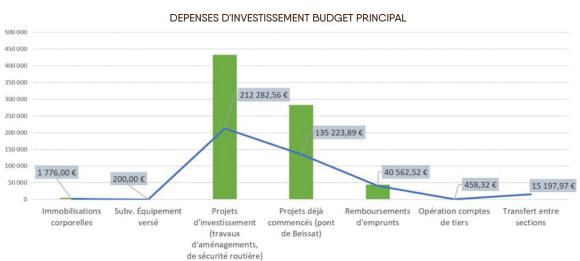
RECETTES D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL



Les recettes d'investissement comportent : l'excédent de fonctionnement capitalisé, le FCTVA*, les subventions. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement 2019. Pour 2020, l'excédent de fonctionnement reporté des années antérieures est de 412 361 euros. Le montant total des recettes d'investissement pour 2020 est de 781 294,63 euros.

*FCTVA: le Fonds de Compensation pour la TVA est une dotation versée aux collectivités par l'Etat, destinée à assurer une compensation de la charge de TVA que ces dernières supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement.

BUDGET GENERAL 2020



En dépenses, le compte d'investissement regroupe : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité et les travaux en cours pour l'essentiel.

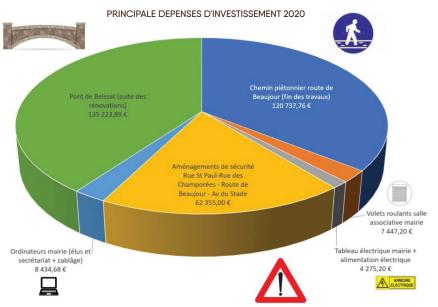
Budget prévisionnel —réalisé 2020

Pour Peyrat, les principales dépenses d'investissement en 2020 se sont portées sur la rénovation du Pont de Beissat, la fin des aménagements de sécurité route de Beaujour, divers travaux de sécurité routière (barrières de Chélipeaux notamment) et achat de matériels informatiques.

Le montant total des dépenses d'investissement en 2020 s'est élevé à 405 701,26 euros.

Si on déduit l'excédent de 2019 reporté, le résultat réel de l'exercice est 115 377,74 €

Détails des principaux investissements réalisés



Le total des dépenses mentionnées ci-dessus s'élèvent à 347 506,45 €, le reste des dépenses correspond à des emprunts, remboursements de dettes et transfert entre section.

Les dépenses d'investissement ne sont pas à la charge exclusive de la Commune, puisque des subventions sont demandées.

De nombreuses dépenses d'investissement seront à prévoir pour permettre de rattraper le retard pris dans certains domaines comme le renouvellement du parc roulant des services techniques, la mise aux normes ou la modernisation des bâtiments communaux.

L'excédent de la section d'investissement s'élève à 375 593,37 euros.

De façon plus générale, les excédents cumulés permettent donc d'envisager des investissements pour enrichir et améliorer le patrimoine communal. Les comptes 2020 étant établis courant 2021, cet excédent peut être utilisé dès 2022 sur les différents projets détaillés ci-après.

ES PROJETS 2022



Le département est un partenaire particulièrement privilégié accompagner et financer nos projets dans différents domaines très divers comme la voirie, les bâtiments, les équipements culturels, sportifs, l'environnement, etc. L'attribution de subventions pour nos investissements 2022 est conditionné par le dépôt de nos dossiers avant 15 octobre 2021. Nous ne manquerons de solliciter d'autres aides publiques comme la DETR versée par l'Etat.



Rénovation de voirie

Route de Sissac

La chaussée s'est déformée et la circulation devient difficile pour les usagers. Des travaux antérieurs de passage de canalisations, le passage d'engins de forts tonnages, expliquent entre autres ces dégradations. Il est impératif d'engager des travaux de réparation comprenant :

- La réfection de la couche de roulement (enrobé)
- Le calage des accotements

Le coût de l'opération est estimé à 69600 € TTC.

Le Breuil Haut

Des eaux de ruissellement s'accumulent entre la voie communale qui traverse ce hameau et un bâtiment agricole. Ce phénomène a été accentué par une réhausse de cette chaussée en 2019 suite à des travaux. Lors de forts épisodes pluvieux, ces eaux pénètrent dans la grange.

L'estimation des travaux pour corriger ce problème s'élève à 12 000 € TTC

Place de Parking, lotissement des Bruyères

Au cœur du lotissement, se trouve le parc des bruyères délimité par une zone de stationnement à deux extrémités. La non présence de revêtement « en dur » sur ces deux espaces a encouragé la prolifération de la végétation.

Pour faciliter l'entretien et améliorer le confort des usagers, des travaux sont envisagés.





Les bâtiments communaux

Création d'une salle communale au stade

Nous avons été interpellés par deux associations qui depuis plusieurs années réitèrent une demande de locaux adaptés et indispensables à l'exercice de (pour exercer) leurs activi-

Ne disposant pas des équipements, nous envisageons la création d'un nouveau bâtiment communal à proximité du stade. Cette infrastructure répondra à leurs attentes mais sera également partagé et mis à la disposition de notre école et de toutes les autres associations de notre commune.







Le matériel communal

Matériel de voirie

Nous vous avions informé de l'état vieillissant du parc technique et de notre volonté d'établir un calendrier de son renouvellement.

Cette planification a déjà conduit au remplacement de la broyeuse d'accotement et d'un véhicule utilitaire.



DNAGE D'ASSAINISSEMENT

Une étude de connaissance et de gestion de notre réseau d'assainissement est stratégique pour son entretien et sa pérennisation. Ce document diagnostic est par ailleurs nécessaire pour bénéficier d'un accompagnement

Pour exemple les réseaux réhabilités « rue de la colline » avaient fait l'objet d'une préconisation en 2010.

Il convient dorénavant de réaliser un nouvel état structurel et fonctionnel de notre système de collecte. Cet examen d'une durée estimée à 12 mois et construit pour 10 ans, est pilotée par la CCHLeM et réalisée par la société Artélia en trois phases.

Les phases 1 et 2 (état des lieux du patrimoine existant puis mesure des volumes d'eaux transitant dans les réseaux) sont en cours de finalisation. La phase 3 consiste en l'élaboration d'un programme de réhabilitation et de restructuration par niveaux de priorité.

Nous reviendrons vers vous pour vous informer de l'ensemble des interventions programmées.

Par ailleurs, si des travaux d'extension de réseaux sont envisagés, ils devront s'accompagner d'un zonage d'assainissement collectif.

Mot de l'opposition :

A l'heure de l'impression aucune publication ne nous est parvenue.